

Avenant n°2 au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 Région Grand Est

Entre

L'État, représenté par Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est

Et

La Région Grand Est, représentée par Jean ROTTNER, Président du Conseil Régional

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Le présent avenant n°2 au Pacte Grand Est enrichit et complète le Pacte régional d'investissement dans les compétences signé le 7 janvier 2019 et son avenant n°1 signé le 15 avril 2021.

Il poursuit 2 objectifs :

- Réaffirmer les engagements communs de l'État et de la Région Grand Est pour intensifier les efforts en déployant en 2022 le plan de réduction des tensions de recrutement et en prorogeant le Pacte régional d'investissement dans les compétences en 2023 ;
- Ajuster le contenu du Pacte régional d'investissement et son avenant n°1 pour intégrer des évolutions.

Préambule

La covid-19 est à l'origine d'une des plus graves crises sanitaires qu'ait connue notre pays et s'est accompagnée de réactions économiques en chaîne. Alors que le chômage était à son plus bas niveau depuis 10 ans lorsque la pandémie a frappé notre pays, il est reparti fortement à la hausse dès l'été 2020, fragilisant particulièrement les actifs les moins qualifiés.

Depuis le printemps dernier, notre économie est repartie vite et fort. Les entreprises tournent à plein régime et recrutent massivement. 2,4 millions de personnes ont ainsi été embauchées entre juin et août 2021, dont près de la moitié en CDI. Un tel niveau d'embauche est inédit depuis au moins vingt ans. Le taux de chômage est désormais revenu à son niveau de 2019.

Cette reprise s'accompagne de tensions de recrutement dans de nombreux secteurs, souvent déjà en manque de main d'œuvre avant la crise sanitaire. Les entreprises doivent également engager des transformations profondes, liées aux transitions écologique et numérique, encore accélérées par la crise, ce qui renforce les besoins d'ajustement des compétences. Parallèlement, notre pays fait face à un problème structurel de chômage de longue durée, qui s'est encore accentué du fait de la crise sanitaire et des perturbations qu'elle a engendrées sur le marché du travail. Nous sommes donc aujourd'hui dans une situation paradoxale, avec d'un côté des entreprises qui ne parviennent pas à recruter et, de l'autre, des chômeurs qui ne parviennent pas à retrouver un emploi.

Cette situation appelle une réponse immédiate et d'ampleur afin de ne pas entraver la reprise économique. S'il existe d'autres leviers pour répondre aux difficultés de recrutement, comme l'attractivité des métiers, les conditions d'emploi et de travail, sur lesquels les branches professionnelles doivent se mobiliser, la question des compétences reste centrale. Pour soutenir et amplifier la reprise économique, il est essentiel de miser résolument sur la formation des actifs et de poursuivre nos efforts en direction de ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail.

Nous conjugons, depuis déjà près de trois années, nos actions pour démultiplier dans tous les territoires une offre adaptée de parcours de formation qualifiants, en réponse aux besoins de l'économie et au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, pour garantir aux plus fragiles l'acquisition préalable d'un socle minimal de compétences clés, pour moderniser la formation professionnelle dans ses contenus et ses modalités.

Traduits dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, ces efforts coordonnés ont été porteurs de résultats. Il est fondamental aujourd'hui de les intensifier et les accélérer, parce que c'est au plus proche des territoires que les réponses aux tensions de recrutement seront les plus efficaces.

Nous nous engageons à amplifier nos actions pour soutenir la relance, en apportant des réponses « justes à temps » aux besoins de compétences des entreprises et permettant aux personnes en recherche d'emploi d'augmenter leurs chances de s'intégrer durablement dans l'emploi. C'est essentiel pour une économie plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire. C'est essentiel pour les actifs privés d'emploi, car ces domaines recrutent et créeront nos emplois de demain.

1. Proposer des parcours de formation supplémentaires pour répondre aux difficultés de recrutement, qui impliquent les entreprises dans la construction de solutions « sur mesure ».

Nous partageons le même constat : la co-construction, avec les entreprises elles-mêmes, de la réponse aux difficultés de recrutement est une condition de réussite des parcours de formation. Au-delà de garantir qu'ils soient parfaitement adaptés, la co-construction permet aussi d'instaurer un lien immédiat entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Cette offre sur mesure complète l'offre qualifiante cofinancée par le Pacte régional, dans le cadre du programme régional de formation pluriannuel de la Région. Elle complète également l'offre de formation sur mesure développée par la Région Grand Est via son dispositif FIFE (Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi), activé en lien avec les entreprises dès lors qu'une perspective d'embauche de 6 mois minimum est envisagée.

Cette offre nécessite également une bonne coordination avec les Opco dans la mise en œuvre des POE C au regard de ce plan d'action partagé.

2. Prioriser les demandeurs d'emploi de longue durée¹ dans l'accès aux formations, et en particulier celles qui impliquent l'entreprise et qui sont assorties d'une promesse d'embauche.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont souvent confrontés à des difficultés plurielles : perte de confiance ou de motivation, inaptitude, problèmes de santé... Nous devons donc renforcer notre effort à leur attention et déployer ensemble des réponses adaptées et inédites.

En complément des actions conduites par Pôle emploi pour remobiliser tous les demandeurs d'emploi de longue durée, à travers un rendez-vous dédié et un diagnostic de situation permettant, le cas échéant, de déployer des actions d'accompagnement sur mesure, nous nous engageons à amplifier les parcours de formation adaptés aux besoins de ces personnes : actions de remise en dynamique professionnelle, d'acquisition de nouvelles compétences dans les secteurs qui recrutent, en privilégiant à chaque fois que cela possible les formations en entreprises, assorties d'une promesse d'embauche.

3. Renforcer la coordination État-Région, au plus près des territoires

La coordination État-Région, associant les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces actions, doit permettre :

- De répondre aux ambitions attendues par la circulaire ministérielle sur la « Mobilisation générale pour l'emploi ». En région Grand Est, des task forces régionales et territoriales sont en place avec un co-pilotage État-Région. Cette ambition a été présentée à la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion le 26 novembre 2021, lors du Congrès de lancement à Metz.
- De prendre en compte la coordination par la Région des achats et offres de formation tel que définie dans le CPRDFOP (niveau régional et territorial). En région Grand Est, une coordination des achats entre la Région et Pôle emploi est en place, à laquelle il conviendra d'inclure les Opco (en cohérence avec les ambitions partagées des Contrats d'Objectifs Territoriaux et des Comités Territoriaux de Développement des compétences notamment) ;
- De garantir aux conseillers du service public de l'emploi l'accès à une information sur l'ensemble de l'offre de formation, en temps réel, et de veiller à ce que les nouvelles offres de formation sur mesure soient bien portées à connaissance ;
- D'assurer le suivi du plan et de conduire des actions d'amélioration en matière de sourcing des publics, de ciblage des actions sur les demandeurs d'emploi de longue durée et d'adaptation, en tant que de besoin, des programmes ou des parcours de formation. Pour les actions de sourcing, des solutions innovantes pourront être envisagées. La qualité de l'orientation en formation est essentielle. Pôle emploi et les missions locales y veillent, en mobilisant les dispositifs, nationaux ou régionaux, les plus adaptés, en particulier la formation. En région Grand Est, l'ouverture de OuiForm aux Conseils départementaux pour le public bénéficiaire du RSA est en cours et sera effective début 2022.

4. Prolonger notre engagement réciproque conclu dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences en 2023.

Afin d'assurer une continuité à l'effort de formation à destination des personnes en recherche d'emploi, nous prolongeons notre Pacte régional d'investissement dans les compétences pour l'année 2023. Cela implique à la fois le versement des financements État annuels du Pacte régional à la Région et la prolongation corollaire de l'engagement de maintenir le niveau de dépenses « socles » de la Région pour la formation des personnes en recherche d'emploi pour une année supplémentaire. Les priorités du Pacte et son équilibre en trois axes seront également prolongées pour un an.

Ces actions imposent une adaptation de notre Pacte régional d'investissement dans les compétences. Son cadre d'élaboration, que nous avons souhaité agile, adaptable au cours de sa mise en œuvre, le permet.

¹ au sens de la convention tripartite État-Pôle emploi-Unédic (demandeurs d'emploi n'ayant eu aucune activité pendant au moins 12 mois au cours des 15 derniers mois).

1. Engagements réciproques de l'État et de la Région

Les signataires de l'avenant sont garants du respect du cadre de contractualisation et **s'engagent à :**

1. Proposer des parcours de formation supplémentaires pour répondre aux difficultés de recrutement.

En Grand Est, l'État et la Région s'engagent à proposer des parcours de formation additionnels à destination des demandeurs d'emploi en 2022, ciblés vers les besoins immédiats de recrutement des entreprises.

- Les actions déployées dans ce cadre privilégient les parcours de formation qui impliquent fortement les entreprises, en partant de leurs besoins pour construire une offre de formation adaptée « sur mesure » ;
- Les parcours de formation supplémentaires concernent les personnes en recherche d'emploi de tout niveau de qualification, et ciblent particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée.

Ces parcours de formation prennent notamment les formes suivantes :

- Des actions de formation construites sur mesure avec les entreprises pour répondre à leurs difficultés de recrutement, liées à un déficit de compétences sur le territoire, en amplifiant particulièrement les actions qui prévoient des promesses de recrutement à l'issue de la formation, déjà largement expérimentées dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences ;
- Des actions de formation en situation de travail, qui permettent de former en entreprise des personnes en recherche d'emploi. La Région Grand Est a pu expérimenter depuis 2020 la mise en place de l'Afest pour les demandeurs d'emploi. Le retour d'expérience montre que cette modalité de formation nécessite des formations sur mesure avec implication et accompagnement des entreprises. C'est la raison pour laquelle cette modalité continuera à être mise en œuvre dans une logique « sur mesure ». Au-delà de l'Afest, les actions régionales se déploieront avec la mobilisation des branches professionnelles et des Opco ;
- Des actions complémentaires pour répondre aux difficultés de recrutement des entreprises, qui seront identifiées par l'État et la Région dans le cadre des task forces territoriales mises en place dès fin 2021 en région Grand Est, suite à la circulaire ministérielle sur la Mobilisation générale pour l'emploi.
- Des actions de levée des freins à l'entrée en formation avec :
 - Une aide à la mobilité, par la mise en place d'un Pass Mobilité Formation d'une valeur individuelle de 1 000 € maximum pour, au choix, passer le permis de conduire, financer une voiture/un véhicule deux roues motorisé auprès de vendeurs professionnels ou combiner un abonnement TER et l'acquisition d'un vélo. Le Pass Mobilité Formation sera ouvert aux demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, se formant aux métiers en tension identifiés. Il permettra ainsi de faciliter la mobilité pour entrer en formation, problématique largement relayée par les acteurs locaux.
 - Une mise à disposition de véhicules, en proximité dans les territoires, sera par ailleurs financée sur les fonds propres (socle régional) de la Région Grand Est s'il s'agit d'investissement ou sur l'axe 2 du PACTE initial comme prévu dans la ligne aide à la mobilité du PACTE signé en 2019.
- Une incitation à entrer en formation dans les métiers en tension identifiés, avec une prime de 1 000 €. Les demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, qui feront le choix d'entrer dans une formation régionale favorisant le recrutement sur les métiers en tension identifiés, se verront gratifier d'une prime spécifique de 1 000 €, versée en deux fois, en début puis en fin de formation. Il s'agira de créer un effet levier, incitatif pour l'entrée en formation, préalable souvent indispensable à une insertion professionnelle durable. Cette prime viendra compléter l'aide régionale à la prise en charge des frais de garde d'enfants, le FRIF.

2. Renforcer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi de longue durée et des bénéficiaires du RSA.

Les parcours supplémentaires permettront de déployer, ou d'amplifier, une offre de formation adaptée de remise en dynamique professionnelle et/ou d'acquisition de nouvelles compétences dans un secteur qui recrute.

- Des actions préparatoires, qui permettent de remettre en dynamique professionnelle les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Des actions de mise en activité, qui permettent d'organiser la rencontre avec l'entreprise et de sécuriser l'employeur sur la capacité d'intégration des demandeurs d'emploi de longue durée dans un univers professionnel ;
- La poursuite et l'amplification du PACE (Parcours d'acquisition des compétences en entreprise), avec un élargissement du dispositif aux demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 29 ans souhaitant profiter de cette possibilité d'immersion et de formation courte en entreprise ;
- Des actions complémentaires qui seront identifiées par l'État et la Région dans le cadre des task forces territoriales mises en place dès fin 2021 en région Grand Est, suite à la circulaire ministérielle sur la Mobilisation générale pour l'emploi.

3. Expérimenter de nouvelles actions permettant de répondre aux difficultés de recrutement

► L'expérimentation de parcours certifiants complets, démarrés par un demandeur d'emploi (sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle), puis finalisés suite à son recrutement par une entreprise qui s'engage à ce qu'il termine sa formation (alors qu'il a le statut de salarié).

- Ces parcours font l'objet d'un financement dans le cadre du Pacte régional jusqu'au terme de la formation, dès lors que les deux conditions cumulatives suivantes sont réunies :
 - La formation vise l'obtention d'une certification ;
 - L'employeur s'engage à libérer du temps au demandeur d'emploi recruté, afin qu'il puisse terminer sa formation certifiante et ainsi se présenter à l'examen ;
- L'État et la Région s'engagent à suivre cette expérimentation au plus près de sa mise en œuvre, afin de lever les éventuels freins à la réalisation de ces parcours sans couture jusqu'à l'emploi.

4. Mettre en œuvre les parcours de formation supplémentaires décrits ci-dessus.

- 3 555 parcours de formation supplémentaires, tels que décrits ci-dessus, seront mis en œuvre en 2022, correspondant à un financement dédié de 24 894 000 € ;
- Ce financement est intégré à la convention financière annuelle 2022 du Pacte régional ;
- Ce financement supplémentaire intègre d'éventuels frais de gestion, plafonnés, comme pour le Pacte initial, à 1 %.

5. Assurer le suivi et le pilotage des actions de formation supplémentaires au Pacte régional mentionnées dans le présent avenant et leur évaluation en lien avec le comité scientifique chargé de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences.

- Le suivi de la mise en œuvre de ces parcours de formation sera réalisé par le comité de pilotage régional du Pacte :
 - Le tableau de bord mensuel des entrées en formation intégrera, à partir de janvier 2022, un suivi des entrées en formation des demandeurs d'emploi de longue durée ; les modalités d'identification des demandeurs d'emploi de longue durée (au sens de la convention tripartite État-Pôle emploi-Unédic) dans les formations seront précisées en lien avec l'État et Pôle emploi.
 - Les modalités de suivi des actions de formation « sur mesure » seront définies par le comité de pilotage régional du Pacte.
- Le comité de pilotage régional du Pacte informe le comité scientifique des nouvelles actions prévues par cet avenant et tient à sa disposition l'ensemble des éléments nécessaires à leur évaluation.

6. Proroger en 2023 les engagements conclus au titre du Pacte régional.

Les engagements réciproques de l'État et de la Région dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 sont poursuivis.

- L'État et la Région prorogent leur Pacte régional d'une année supplémentaire, en 2023 ;
- Le montant additionnel de l'État en 2023, au titre de cette prorogation, est de 139 081 603 €. Ce montant correspond à la moyenne annuelle du montant additionnel sur la période 2019-2022, hors plan #1jeune1solution et hors plan de réduction des tensions de recrutement ;
- La Région s'engage à maintenir son socle financier de dépenses pour la formation des personnes en recherche d'emploi en 2023 ;
- Les signataires s'engagent à mettre en œuvre en 2023 les actions prévues au titre du Pacte régional 2019-2023 et à respecter l'équilibre des montants financiers entre les trois axes d'intervention du Pacte régional.

La synthèse des financements alloués au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences est reprise en annexe 1.

2. Ajustement du Pacte régional d'investissement dans les compétences

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences complété par son avenant n°1 signé le 15 avril 2021 est ajusté comme suit :

- Le PACTE initial prévoit un engagement de la Région à faire progresser le nombre de personnes accueillies en formation au regard du nombre d'entrées en formation conventionnées en 2018. Afin de tenir compte de l'évolution du nombre d'entrées en formation constatée au regard de la transformation de l'offre, la Région s'engage à faire progresser à partir de 2022, le nombre de personnes en recherche d'emploi accueillies en formation sur ses fonds propres (socle régional) au regard de la cible réactualisée en 2021 de 19 436 places.
- La cible de 8 405 parcours de formation additionnels pour les jeunes fixée dans l'avenant n°1 au Pacte régional d'investissement dans les compétences signé le 15 avril 2021, est répartie en partie sur les années 2021 et 2022, en lieu et place d'une réalisation uniquement en 2021. La Région s'engage à réaliser 50 % des parcours additionnels de formation pour les jeunes en 2021 et 50 % parcours additionnels en 2022. Le contenu du programme d'actions 2021 au titre du Plan additionnel pour les jeunes reste inchangé.
- Le montant consacré à la formation des salariés en insertion dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), à hauteur initialement de 1,5 M€ dans le socle de la Région, est porté à hauteur de 3 M€ compte tenu des besoins de formation croissants pour ces publics.

À Strasbourg, le xxx mars 2022

Josiane CHEVALIER
Préfète de la région
Grand Est

Jean ROTTNER
Président du Conseil régional
du Grand Est

Annexe 1

Synthèse – Trajectoire financière pluriannuelle du Pacte régional d'investissement dans les compétences

Engagements financiers de la Région					
2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019-2023
168 700 930	168 700 930	168 700 930	168 700 930	168 700 930	843 504 650

Engagements financiers de l'Etat					
2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019-2023
85 000 000	134 000 000	178 025 600 + 58 835 000 (dotation additionnelle 2021 au titre du plan #1jeune1solution) + 10 200 000 (revalorisation du barème de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle) soit 247 060 600	159 300 812 + 24 894 000 (dotation additionnelle 2022 au titre du plan de réduction des tensions de recrutement) soit 184 194 812	139 081 603	695 408 015 + 58 835 000 (plan #1jeune1solution 2021) + 10 200 000 (revalorisation du barème de rémunération 2021) + 24 894 000 (plan de réduction des tensions de recrutement 2022) soit 789 337 015

Ventilation des engagements financiers de l'Etat par axe	Axe 1	50 %
	Axe 2	43 %
	Axe transverse	7 %

Engagements financiers de la Région et de l'Etat					
2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019-2023
253 700 930	302 700 930	415 761 530	352 895 742	307 782 533	1 632 841 665

Les engagements financiers du présent avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences sont indicatifs. Ils sont conditionnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans la loi de Finances annuelle pour l'Etat et dans le budget annuel du Conseil Régional, et seront précisés dans les conventions financières annuelles conclues entre l'Etat et la Région Grand Est.